



**SMEHE**

Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais  
Canton de Mouy

## SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS

Siège : Mairie de Hermes (60370)  
E-mail : smehe60370@gmail.com  
Site internet : www.smehe-eaupotable.fr

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité du Syndicat Mixte des Eaux de Hermes et Environs, dûment convoqué, s'est réuni le 25 mars 2024 en mairie de Berthecourt, 60370 BERTHECOURT, sous la présidence de M. Didier POPOT.

#### Membres présents :

MEMBRES	
En exercice	Présents 12
18	Votants 13

Communes	Délégués
BAILLEUL-SUR-THÉRAIN	M. QUENTIER et
BERTHECOURT	M. POPOT et Mme BORDERES
HEILLES	M. FERNET et
HERMES	M. BALACHE et M. BRIGAUD
HONDAINVILLE	Mme BRICHEZ et M. FRIN
ROCHY-CONDÉ	et
SAINT-FÉLIX	M. LEBEGUE et M. ROUILLE
THURY-SOUS-CLERMONT	M. CLAUD et
VILLERS-SAINT-SEPULCRE	M. WAWRIN et

Absents excusés : M. MAYEUX ayant donné procuration à M. WAWRIN – Mme CANDILLON – M. JAMBOIS

Secrétaire de séance : Mme Michèle BRICHEZ

#### Délibération n° 2024-07 : POSTE SECRETAIRE DU SMEHE A TEMPS NON COMPLET

##### M. le Président expose ce qui suit.

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi à temps non complet pour 10/35<sup>ème</sup> afin de remplir les fonctions administratives du syndicat, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024. Le traitement de ce poste sera calculé par référence à l'indice brut 597.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B, C de la filière administrative, aux grades d'adjoint administratif territorial ou rédacteur territorial.

.../...

.../...

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B ou C dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans le secteur.

**Le Comité syndical, entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré par 13 voix « POUR »,**

- **DECIDE**
  - De la création d'un emploi à temps non complet pour 10/35<sup>ème</sup>
- **AUTORISE** Monsieur le Président à :
  - signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place d'un contrat ;
  - prévoir les crédits budgétaires nécessaires au budget syndical ;
  - lancer la procédure de création de poste ;
  - inscrire ce poste au tableau des effectifs.

**Fait et délibéré à BERTHECOURT par les membres présents,**

**Le 26 mars 2024**

**Le Président,**

**Didier POPOT**

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue en Préfecture le 29/03/2024 et publiée le 29/03/2024. Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens, dans un délai de 2 mois à compter de laquelle il est devenu exécutoire.

Le Président,  
Didier POPOT

**SMEHE**  
**HERMES ET ENVIRONS**  
**60370**

**SMEHE**  
**HERMES ET ENVIRONS**  
**60370**